

## L'ABC pour la publication optimale et la location de votre appartement de vacances

### A. Déclaration d'adhésion

Afin d'avoir la possibilité de publication et location d'un appartement de vacances, le propriétaire doit obligatoirement être personnellement membre de Loèche-les-Bains Tourisme.

**Cotisation de membre individuel CHF 100.00** par année

### B. Formulaire de saisie pour appartements de vacances

Saisie des données de base de l'appartement et des photos (si disponibles) dans le système de réservation de Loèche-les-Bains Tourisme.

### C. Questionnaire pour la classification (Classification des appartements de vacances FST)

Classification de l'appartement, selon Fédération suisse du tourisme (FST).

**Classification d'un appartement de vacances** (Validité actuel classification période: 2013 - 2017)

**CHF 60.00** par appartement de vacances / par classification période (hors TVA)

### D. Contrat pour la réservation directe via Loèche-les-Bains Tourisme et réservable en ligne sur Internet

Possibilité supplémentaire d'optimiser le taux d'occupation d'un appartement de vacances. Ce contrat ne peut être conclu que si les conditions des points A – C sont remplies. Les conditions de réservation directe sont fixées à l'avance. (Information concernant les conditions de la réservation directe auprès de Loèche-les-Bains Tourisme.)

#### La publication suivant est assurée lorsque les points A - D sont remplies:

Publication dans la brochure "Apartments" et sur le site Internet: [www.leukerbad.ch](http://www.leukerbad.ch)  
→ Réservation → Appartements  
→ Réservation rapide → Appartements  
→ Hébergement → Réserver des appartements de vacances en ligne  
→ Hébergement → Tous les appartements de vacances

En outre, sur Internet: [www.valais.ch](http://www.valais.ch) et [www.myswitzerland.com](http://www.myswitzerland.com)

### E. Frais de contribution pour la publication, comme indiqué au point A - D

Variante 1: L'appartement de vacances est réservable (point D)  
8% commission par réservation

Variante 2: L'appartement de vacances n'est pas réservable  
(uniquement publications et médiation) CHF 80.00 p.lit p.année (horsTVA)

### F. Taxe de promotion touristique (obligatoire pour tous les appartements de vacances loués)

**Les propriétaires d'appartements de vacances loués s'acquittent des forfaits annuels suivants:**

a) par appartement 1- 1 ½ pièces	CHF	195.00
b) par appartement 2- 2 ½ pièces	CHF	260.00
c) par appartement 3- 3 ½ pièces	CHF	310.00
d) par appartement 4 pièces ou plus	CHF	360.00

### G. Taxe de séjour approches pour les appartements (y compris Leukerbad Card Plus) pour les municipalités Leukerbad, Albinen, Inden et Varen

Adultes	CHF	6.00 par nuitée
Enfants de 6-16 ans	CHF	3.00 par nuitée
Enfants de moins de 6 ans		pas de taxe

Pour les logements de vacances loués commercialement, le propriétaire/locataire collecte et encaisse comme auparavant les taxes de séjour auprès de ses clients selon le nombre de nuitées effectives. Il inscrit les clients sur le portail d'enregistrement des arrivées dans les statistiques du système d'annonce électronique. L'inscription permet alors de générer une Leukerbad Card Plus personnelle pour les clients. Le propriétaire/locataire la remet à ses clients pour la durée de leur séjour.

### H. Forfaits et méthodes de calcul pour les appartements et Mayens (Leukerbad, Albinen, Inden et Varen)

Voir document séparé:

**INFORMATIONS CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES TAXES DE SÉJOUR DES COMMUNES DE LOÈCHE-LES-BAINS, ALBINEN, INDEN ET VAREN**

Contact: [carmen.meichtry@leukerbad.ch](mailto:carmen.meichtry@leukerbad.ch) Tél. +41 27 472 71 71